REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

DATE D'AFFICHAGE

19/02/13

Objet:

2013-14-03-04 Adoption du Compte de Gestion 2012 Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du : Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

L'an: 2013

Et le : QUATORZE MARS

A :

SEIZE

Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents:

L.ANGUERA (CdC Canalirou), J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BARSSE (Bédarieux), JL .BARTHES (CdC Orb-Jaur), Jean-Louis BELLIDO (CdC Le Minervois), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F. BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), N.ETIENNE (Conseil Général), D. GALTIER (CdC Faugères), M.GIL (CdC Orb et Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), Y.POUJOL (CdC Combes et Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou).

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

RECULE

0 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Objet: Adoption du compte de gestion 2012

Monsieur le Rapporteur expose le compte de gestion fourni par la Trésorerie de Saint-Pons de Thomières, qu'il convient de rapprocher de notre compte administratif.

Ayant examiné le compte de gestion pour l'exercice 2012, dressé par Madame le Trésorier du Syndicat et ayant constaté la parfaite régularité des comptes, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2012.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se propose favorablement sur l'adoption du compte de gestion 2012 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,

Francis BOUTES yndicat